



*Istres,
de toute son
âme !*

**ROBIN
PRÉTOT**

pretot26.fr



“

Je suis un enfant d'Istres !

J'ai grandi à vos côtés, je respire le même air que vous, je partage votre quotidien. C'est pour cette réalité que nous avons en partage que

je suis candidat pour être le prochain Maire d'Istres et d'Entressen.

Le temps est venu de remettre cette ville en couleurs, et d'en finir avec la grisaille du béton qui nous étouffe.

Il est temps de rendre à la nature toute sa place, de faire rayonner notre patrimoine, de relancer notre centre-ville, de renforcer notre offre de santé et de préserver notre tranquillité.

Il est urgent d'offrir à notre jeunesse de meilleures perspectives et de garantir à nos aînés l'attention qu'ils méritent.

Il est temps de redonner le sourire à ceux qui l'ont perdu, mais aussi de rendre la parole à ceux qui ne l'ont jamais eue.

Tout cela commence avec VOUS !

”



À la maternelle du Clos de la roche, en 1994.

UNE VIE D'ENGAGEMENTS

Robin Prétot, un enfant d'Istres !

De la maternelle au lycée, il a grandi dans cette ville à laquelle il est profondément attaché.

C'est pour redonner à Istres toute son âme qu'il est candidat à l'élection municipale, à 35 ans, après des années d'engagements multiples.

Élu **conseiller municipal** en 2014 et leader de l'opposition depuis 2020, il défend votre pouvoir d'achat contre les hausses d'impôts et lutte pour une politique d'urbanisme raisonnée et apaisée et prône un renouveau démocratique. Attaché aux traditions provençales, à l'identité de la ville, il milite pour une valorisation de notre patrimoine et la préservation d'un cadre de vie naturel et agréable. Il promeut une ambition environnementale plus forte, en phase avec les enjeux de notre époque.



Robin Prétot a été directeur de cabinet adjoint au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.



Àgé de 35 ans, il est candidat pour apporter une vision nouvelle, optimiste et connectée au réel.

Longtemps collaborateur politique, devenant **directeur de cabinet adjoint d'un Département** après avoir travaillé pour le Président de Région, Robin Prétot a acquis une solide expérience de la gestion des collectivités territoriales et des politiques publiques.

Désormais **cadre dans le secteur industriel**, il participe à la valorisation des métiers et parcours de formation et accompagne le rayonnement d'une industrie régionale en pleine mutation.

Son parcours d'engagement est aussi marqué par l'armée. Il l'intègre dès ses 19 ans en qualité de **réserviste opérationnel**, jusqu'à devenir Capitaine.

Il est également **professeur vacataire** au sein de la Faculté de Droit et de science politique d'Aix-en-Provence depuis plus de 10 ans.



Suivez-le sur les réseaux sociaux



Illustration : La présence d'un militaire sur une photo à une location illustrative ne saurait traduire un soutien du Ministère des armées.

UN MANDAT AVEC 4 PRIORITÉS

Qu'importe
pour qui
vous votiez
dans le
passé,
aujourd'hui
il est
temps de
CHANGER,
de tourner
une page,
sans la
déchirer.

1 Ranimer d'urgence notre **CENTRE-VILLE !**

Notre coeur de ville est en grande souffrance. Pourtant, il dispose d'un potentiel considérable. Robin Prétot redynamisera notre centre-ville et relancera son attractivité à travers une stratégie de long terme et un **plan d'investissement d'urgence massif et inédit**.

Un électrochoc global qui traitera tous les sujets en même temps pour produire de vrais effets.

(propreté, façades, embellissement, parkings, commerces, services publics et cultures...)



La **FIN DU** **BÉTONNAGE**, & le retour de la **NATURE**



Robin Prétot stoppera la folie immobilière ! **La politique d'urbanisme et de logement** (PLUi, PADD & PLH) **sera revue intégralement** avec les institutions partenaires pour la faire correspondre aux vrais besoins, mais aussi à la capacité de la ville à en absorber les conséquences.

Sa place sera rendue à la nature à travers un **grand parc de verdure** et une stratégie environnementale audacieuse.

La qualité de vie primera sur la quantité de vies.

À **Entressen**, l'esprit de village sera préservé et l'urbanisme stabilisé.



DOUBLER le nombre de MÉDECINS dans le mandat

Véritable désert médical, **Istres & Entressen comptent moins d'une quinzaine de médecins généralistes** et un tissu de spécialistes en déliquescence. Robin Prétot va se battre et proposer une stratégie communale ainsi qu'un plan d'actions inédit pour attirer les professionnels de santé, structurer une offre de soin cohérente avec une ambition claire : **doubler le nombre de médecins** au cours du mandat.

Il fera de l'autisme et des troubles cognitifs (*Dys, TDAH, TDI*) **la grande cause municipale** du mandat.



Le « bleu » sur le terrain, pas dans les bureaux.

La police municipale sera considérée, soutenue, écoutée et ses moyens seront renforcés.

Assumer l'AUTORITÉ pour protéger notre TRANQUILLITÉ

Dans les rues, comme dans nos écoles, face aux incivilités du quotidien et la délinquance, jusqu'à la lutte contre la radicalisation ; **l'autorité doit être réaffirmée, assumée, appliquée.**

Avec un dialogue franc et des actes fermes, Robin Prétot luttera en proximité pour faire respecter les règles et préserver notre tranquillité.

De nouveaux outils seront déployés et une directive simple sera appliquée : priorité au terrain, avec des effectifs et patrouilles davantage au contact de la population pour les protéger.



ROBIN PRÉTOT POUR ISTRES



FAITES UN DON DÉFISCALISÉ

Parce que notre campagne n'est pas payée par les puissants,
elle a besoin de votre aide !

Faites un don en ligne, défiscalisé à 66% de vos impôts*



Restons connectés, rejoignez notre équipe sur :

pretot2026.fr

et suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Mail : contact@pretot2026.fr

Adresse : 6, avenue Hélène Boucher 13800 Istres

* Montants légaux appel aux dons : « Conformément à la loi n° 98-227 du 19 mars 1998 relative à la transparence financière de la vie politique, et aux dispositions de l'article L.52-7 du code électoral est précisé que les dons sont destinés à financer la campagne de M. Robin PRÉTOT dans le cadre des élections municipales et communales des 15 et 22 mars 2026 ; qu'ils ne peuvent être recueillis que par l'intermédiaire du mandataire financier désigné en la personne de Mme. Solène MATHIEU, déclarée en préfecture le 3 septembre 2025. Il est précisé également qu'en vertu de l'article L.52-8 du code électoral que :

– premier alinéa : « Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique doivent être identifiés pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 6 600 euros ;
– deuxième alinéa : « Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des locaux, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués ;
– troisième alinéa : « Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat, ni lui apporter leur garantie pour l'obtention de prêts. »

En vertu du § 1 de l'article L.113-1 du code électoral : « Sans punir de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende quiconque aura, en vue d'une campagne électorale, accordé un don ou un prêt en violation des articles L. 52-7-1 et L. 52-8. »